

Coordination des collectifs marée noire du littoral atlantique

co / FSU – 3 rue Marcel Sembat – 44100 – Nantes télécopie : 02 51 84 34 41

A Monsieur le Premier Ministre

rue de Varenne
Paris

objet : préparation du budget 2002

Nantes, le 11 mars 2001

Monsieur le Premier Ministre,

Le 12 décembre 1999 l'Erika sombrait occasionnant une marée noire catastrophique dont les effets se font encore sentir. Le 31 octobre c'était au tour de l'Iévoli Sun. De très nombreux incidents ont eu lieu depuis, qui auraient pu avoir de graves conséquences ; le dernier en date, pour mémoire, l'échouage du Faith IV devant Dunkerque. L'Association Ouest Littoral Solidaire a fait chiffrer le coût de la marée noire de l'Erika : 6 milliards de francs sans compter tous les dégâts écologiques actuellement non chiffrables.

Toutes les autorités ont pris des engagements solennels de faire de la sécurité maritime une de leurs priorités. Certes, des décisions ont été ou vont être prises par les instances européennes et internationales, mais cela n'amointrit pas la responsabilité du gouvernement français quant aux mesures à prendre – notamment d'ordre budgétaire - pour prévenir le renouvellement de telles catastrophes.

Le budget 2002 est dans sa phase préparatoire. C'est un budget qui devra prendre en compte les leçons tirées de la marée noire de l'Erika dans tous les secteurs.

C'est à travers ce budget que s'appréciera la réalité des engagements pris en matière de sécurité maritime.

La Coordination des collectifs marée noire du littoral atlantique demande une augmentation significative des budgets des ministères concernés en matière d'engagements de programmation et moyens de fonctionnement pour la sécurité maritime.

La Coordination demande que ces moyens budgétaires soient clairement affectés et identifiés dans chaque budget.

Pour la Coordination des collectifs marée noire cette augmentation devrait permettre

- de renouveler les équipements de sécurité, d'en créer de nouveaux (notamment dans le domaine des phares et balises...) au delà des décisions prises par les CIMer,
- de recruter rapidement des contrôleurs compétents, d'assurer les recrutements et la formation des personnels de contrôle et de surveillance,
- d'anticiper sur la mise en œuvre des directives européennes concernant les obligations de l'Etat du port quant aux contrôles, la surveillance du trafic maritime, la constitution de banques de données accessibles, l'élimination des navires sous normes,
- de construire - ou d'acheter - de nouveaux navires, des avions spécialisés, des hélicoptères... pour assurer la sécurité, la surveillance et le sauvetage en haute mer; de prévoir le renouvellement de la flotte existante,
- de donner les moyens de fonctionnement (crédits et personnels) aux services assurant la sécurité maritime,
- de remettre à niveau les plans POLMAR mer et terre,
- de prévoir l'activité de nettoyage et de dépollution, de l'organiser et de l'encadrer par des personnels permanents et qualifiés de la protection civile,
- de lancer des programmes de recherche pour évaluer l'état et les richesses biologiques de nos plateaux littoraux,
- de créer un Observatoire des Droits des Gens de Mer qui fait actuellement défaut dans le monde francophone (projet du doyen Patrick Chaumette de l'Université de Nantes).

Par ailleurs une réflexion devrait être menée rapidement pour examiner les problèmes du développement et du renouvellement de la flotte sous pavillon national, de la relance de la construction navale dans le domaine des navires de charge, de la lutte contre les pavillons de complaisance.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

pour la Coordination des collectifs marée noire :
Javette Lebesque,
Romuald Guilbert
Jean Claude Hervé